

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITE

MSDS 0200

=====

=

Section 1 -- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

-----

	CODES HMIS	
NOM DU PRODUIT	Santé	1
Biostop 500+	Inflammabilité	0
	Réactivité	0
CODES DU PRODUIT	Indice de Protection Personnelle	B
66492, 66493, 66499, 66500		
FAMILLE CHIMIQUE		
Organique/Inorganique		
EMPLOI		
Produit d'Étanchéité Ignifuge		
NOM DU FABRICANT	N° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	
The RectorSeal Corporation	Chemtrec 24 Heures	
2601 Spenwick Drive	(800) 424-9300	
Houston, Texas 77055 USA		
DATE DE VALIDATION	N° DE TÉLÉPHONE DU SERVICE	
TECHNIQUE		
6 avril 2010	(800) 231-3345	
DATE DE RÉVISION		
6 avril 2010		

=====

=

Section 2 -- COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

-----

% en PDS	N° CAS	INGRÉDIENT	UNITÉS
Aucun tel que défini par norme OSHA sur la Communication de Renseignements à l'égard des Matières Dangereuses 29 CFR 1910.1200.			

=====

=

Section 3 -- IDENTIFICATION DES RISQUES

-----

SOMMAIRE DES RISQUES DE L'EXPOSITION AIGUË

    Peut causer une irritation de la peau.

VOIES D'EXPOSITION, SIGNES ET SYMPTÔMES

INHALATION

    N'est pas un irritant des voies respiratoires.

CONTACT AVEC LES YEUX

    Le contact peut causer une irritation des yeux.

CONTACT AVEC LA PEAU

    Le contact peut causer une irritation de la peau.

INGESTION

    Irritation possible des muqueuses de la bouche, la gorge et l'estomac.

SOMMAIRE DES RISQUES DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

    Aucun n'est connu.

CONDITIONS MÉDICALES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION

Les personnes atteintes de troubles de la peau ou d'allergies chimiques préexistants peuvent être plus sensibles aux effets du contact avec l'élastomère durci.

=====  
=  
Section 4 -- PREMIERS SOINS  
-----  
-

En cas d'INHALATION: N'est pas un irritant des voies respiratoires.  
Au contact de la PEAU: Nettoyer la peau avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation, obtenir des soins médicaux.  
Au contact des YEUX: Rincer les yeux immédiatement avec de grandes quantités d'eau. En cas d'irritation, obtenir des soins médicaux.  
En cas d'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin en cas d'ingestion. Ne faire vomir que si un médecin l'ordonne. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne qui a perdu connaissance.

=====  
=  
Section 5 -- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE  
-----  
-

POINT D'ÉCLAIR	LIE	LSE
Aucun	N/D	N/D

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse, poudre chimique, gaz carbonique ou eau pulvérisée.

MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Porter un appareil de protection respiratoire autonome (SCBA) et d'autres vêtements de protection. Possibilité de produits de décomposition dangereux (voir la Section 10)

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: La chaleur peut faire augmenter la pression et provoquer la rupture des contenants fermés.

=====  
=  
Section 6 -- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS  
-----  
-

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DÉVERSEMENT DU PRODUIT: Ramasser le produit déversé pour éviter les risques de glissement. Ne pas rincer le produit vers les égouts, les tuyaux d'écoulement, les cours d'eau ou le sol. Porter des vêtements de protection pendant les activités de nettoyage

=====  
=  
Section 7 -- MANUTENTION ET STOCKAGE  
-----  
-

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION ET LE STOCKAGE: Maintenir le contenant fermé et dans la position verticale lorsqu'il n'est pas utilisé. Pour éviter la congélation et la rupture éventuelle du contenant, ne pas stocker en dessous de 40 F.

AUTRES PRÉCAUTIONS: Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau ou les vêtements. Les contenants vides peuvent contenir des résidus; traiter les contenants comme s'ils étaient pleins et observer toutes les

précautions concernant le produit. Ne pas réutiliser les contenants vides.  
CONSERVER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

=====  
=

Section 8 -- CONTRÔLES DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE

-----

-

PROTECTION RESPIRATOIRE (PRÉCISER LE TYPE): Aucune n'est requise.  
VENTILATION - ÉVACUATION LOCALE: Acceptable  
SPÉCIALE: S.O.  
MÉCANIQUE (GÉNÉRALE): Préférable  
AUTRE: S.O.  
GANTS DE PROTECTION: Porter des gant en caoutchouc.  
PROTECTION DES YEUX: Lunettes protectrices (ANSI Z-87.1 ou équivalent).  
AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION: Il est conseillé de porter des bleus de travail.  
PRATIQUES DE TRAVAIL/D'HYGIÈNE: Lorsque l'emploi du produit peut entraîner le contact avec la peau, nettoyer minutieusement les parties exposées avant de manger, boire, fumer ou quitter le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

=====

=

Section 9 -- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

-----

-

POINT D'ÉBULLITION:	212 F (100 C) à 760 mm Hg
DENSITÉ (H <sub>2</sub> O = 1):	1,25
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg):	17 à 68 F (20 C)
POINT DE FUSION:	S.O.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1):	S.O.
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE D'ÉTHYLE = 1):	>1
ASPECT/ODEUR:	Pâte Rouge/ Odeur Légère
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Soluble
Teneur en COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) (Pourcentage théorique en poids):	<1% ou <10 g/L

=====

=

Section 10 -- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

-----

-

STABILITÉ: Stable  
CONDITIONS À ÉVITER: Aucune  
INCOMPATIBILITÉ (SUBSTANCES À ÉVITER): Aucune n'est connue.  
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: CO, CO<sub>2</sub> et hydrocarbures fragmentés.  
POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne se produira pas.

=====

=

Section 11 -- INFORMATION TOXICOLOGIQUE

-----

-

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ  
Aucun ingrédient de ce produit n'est classé comme cancérigène par le

CIRC, NTP ou OSHA.

-----  
-  
DONNÉES TOXICOLOGIQUES  
Nom de l'Ingrédient  
-----

-  
Aucun  
=====

=  
Section 12 -- Information Écologique  
-----

-  
DONNÉES ÉCOLOGIQUES  
Nom de l'Ingrédient  
-----

-  
Aucun  
Potentiel de Concentration dans la Chaîne Alimentaire S.O.  
TOXICITÉ POUR LES OISEAUX AQUATIQUES S.O.  
BOD S.O.  
TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES S.O.  
=====

=  
Section 13 -- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION  
-----

-  
Classification des Déchets: Déchet solide non réglementé  
Méthode d'Élimination: Décharge agréée  
Les déchets de ce produit ne sont pas considérés dangereux conformément à la  
Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources (RCRA) 40 CFR  
261. Éliminer conformément à tous les règlements locaux, d'état et  
fédéraux  
portant sur la pollution.  
=====

=  
Section 14 -- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT  
-----

-  
Ministère du Transport (DOT): Non Réglementé  
Transport Maritime (IMDG): Non Réglementé  
Transport Aérien (IATA): Non Réglementé  
WHMIS (CANADA): Non Réglementé  
=====

=  
Section 15 -- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES  
-----

-  
DONNÉES RÉGLEMENTAIRES  
Nom de l'Ingrédient  
-----

-  
Aucun  
SARA 313 S.O.

Inventaire de TSCA                      Tous les composants sont répertoriés  
Quantité à Déclarer de CERCLA S.O.  
Code RCRA                                      S.O.

=====

=

Section 16 -- AUTRES INFORMATIONS

-----

-

Ce document a été préparé conformément à la norme OSHA sur la  
Communication  
de Renseignements à l'égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200). Les  
renseignements contenus dans ce document sont fournis en toute bonne foi,  
mais aucune garantie expresse ou tacite n'est accordée. Consulter RectorSeal  
pour plus de renseignements: (713) 263-8001